



**Communiqué de la SFPEADA
suite à la publication du
Rapport de la Cour des Comptes le 21 mars 2023**

SFPEADA www.sfpeada.fr

La SFPEADA a pris connaissance du rapport sur la pédopsychiatrie de la Cour des Comptes rendu public le 21 mars 2023.

Nous saluons ce travail très complet marquant l'intérêt de l'État pour notre discipline et, plus largement, pour la santé mentale des enfants et des adolescents, qui concerne 1.6 millions d'individus. Ce rapport s'ajoute à une longue liste d'autres travaux montrant les difficultés de notre discipline en termes de moyens pour faire face à l'augmentation massive des demandes depuis plus d'une décennie, et accélérée depuis la crise COVID (de 10 à 20% d'augmentation selon les troubles). Les structures saturées ont parfois plus d'un an d'attente...

- Nous relevons avec grand intérêt que certains pays disposent d'un Ministère de la Santé Mentale (Royaume Uni, Canada...). La proposition de la Cour de disposer en France d'une délégation INTER ministérielle incluant Psychiatrie Adulte, d'une part et de l'Enfant et de l'Adolescent d'autre part, nous semble une première étape urgente. **Nous appelons donc à la nomination d'un Psychiatre d'Enfants et d'Adolescents dans cette nouvelle délégation inter-ministérielle.**
- La politique d'appel à projets développée depuis 2017 a pu être utile pour permettre, rapidement, de combler les manques mais, comme la Cour des Comptes, nous constatons que l'empilement de structures rend encore plus illisible le parcours de soins. La SFPEADA soutient la proposition d'une redéfinition de la place des Centres Médico-Psychologiques de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (CMP-PEA) et des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) dans le parcours de soins, par la mise en place d'une gradation des soins avec certaines délégations de compétences. Cependant, **la mise en place de Maisons des Enfants et des Adolescents ne saurait être une solution sans un véritable pilotage régional multidisciplinaire, qui reste à définir, et pourrait être la création d'un Plan Territorial de Santé Mentale dédié à la Santé Mentale de l'Enfant et de l'Adolescent avec une stratégie de gradation des soins.**
- Certains troubles, en particulier les troubles du neurodéveloppement (TND), peuvent relever pour une partie de leur parcours de la psychiatrie et, en même temps, du champ du handicap. **L'articulation entre les secteurs médico-social et sanitaire est aujourd'hui peu efficiente et souvent séparée tant au plan national que régional et devrait faire l'objet d'un pilotage commun.**

- Il est nécessaire de former plus de professionnels. Nous soutenons la formation initiale et continue des intervenants de première ligne, la valorisation des disciplines associées et le renforcement massif des effectifs universitaires par la **création de plusieurs postes universitaires sur chaque territoire**.
- Enfin, si nous sommes favorables à une implication plus forte du libéral dans les prises en charge, en particulier au niveau 1, il nous semble impossible de mettre cela en place sans une **revalorisation importante des actes de PEA** qui sont longs et complexes.

Pour toutes ces raisons, nous participons aux travaux engagés sur l'axe 3 (santé mentale) des Assises de la Santé de l'enfant, et nous serons très vigilants sur les propositions qui en découleront. Dans le prolongement de ces travaux, **nous appelons cependant à des Assises de la Refondation de la Santé Mentale et de la Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent**, afin de définir une vraie stratégie nationale dans ce domaine, intégrant l'ensemble des professions impliquées dans ces délicates missions. La SFPEADA (Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Disciplines Associées) est volontaire pour s'y engager, elle en a la légitimité académique, clinique et historique.

Dr Jean CHAMBRY
Président de la SFPEADA
Au nom du Conseil d'Administration de la
SFPEADA

Contact presse :
Pr Olivier BONNOT : 06 37 70 25 71